



T +41 31 3266607
E gaelle.lapique@gruene.ch

Département fédéral de
justice et police (DFJP)
3003 Berne
Envoyée par e-mail
copiur@bj.admin.ch

Berne, le 30 mai 2017

Loi fédérale sur les moyens d'identification électronique reconnus (loi e-ID)

Madame la Conseillère fédérale,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir sollicité la position des Verts suisses sur le projet de loi fédérale portant sur les moyens d'identification électronique.

Pour les Verts, si l'identité électronique (e-ID) est nécessaire, ce projet va dans la mauvaise direction : octroyer une identité, un « passeport » digital est une tâche qui doit rester dans les mains de la puissance publique. C'est à l'Etat de vérifier l'exactitude des données, d'octroyer puis d'administrer les preuves d'identités électroniques – et non à des acteurs privés. Cette prestation peut de plus être fournie avec des processus beaucoup plus simples – et comportant moins de risques en termes de protection des données – que ceux présentés dans le présent projet.

Pour les Verts, le constat est clair : une identité digitale est nécessaire au vu de la digitalisation croissante de notre société. Cependant, il est important de souligner que cette identité digitale ne doit en aucun cas être une obligation. Et l'accès à un service public *online* ou *offline* doit se faire sur un pied d'égalité, c'est-à-dire notamment à des prix identiques.

La preuve d'identité électronique doit rester dans les mains de l'Etat : une proposition réaliste

Dans le monde « réel », non-digital, l'Etat a instauré depuis longtemps des structures et des processus pour l'octroi d'identification personnelle (documents d'identité tels que le passeport, la carte d'identité) – processus dans lesquels les citoyen-ne-s ont pleinement confiance. Seul l'Etat peut proposer une telle fiabilité et confiance et certainement pas des entreprises guidées par le profit. L'identification électronique ne peut pas être un produit soumis à la concurrence.

En raison de la digitalisation croissante de la société, la Suisse se doit de développer et de proposer un standard cohérent et uniforme : malheureusement, ce projet de loi met un frein à cet objectif de par la fragmentation du marché qu'il engendre. Pour les Verts, les raisons invoquées par le Conseil fédéral de ne pas proposer de solutions purement étatiques ne sont pas valables : soit la crainte de ne pas pouvoir suivre les évolutions technologiques ou encore pour des raisons de coûts. Il aurait par exemple pu se baser sur des normes et protocoles existants, tels que OAuth.

L'identification électronique ne doit pas être un identifiant unique

Notamment pour des raisons de protection des données, toutes les mesures doivent être prises pour empêcher que l'identifiant numérique puisse se transformer en un nouvel identifiant unique. Il ne doit pas y avoir de regroupement physique des différentes banques de données. L'e-ID pourrait par exemple juste être liée à la transaction pour laquelle l'identification est nécessaire.

Ceci est techniquement réalisable : lorsqu'une identité électronique est délivrée, un « trousseau de clés » est créé, chaque clé individuelle permet d'accéder à un registre en particulier. Ainsi, le regroupement de différentes données personnelles en un organe central n'a pas lieu. C'est la personne physique qui sert de lien et qui octroie en toute connaissance de cause l'accès à et l'utilisation de certaines de ses données sauveées dans des registres spécifiques.

Respect du principe de proportionnalité

Le projet de loi a d'autres lacunes en plus de celles mentionnées ci-dessus : le respect du principe de proportionnalité risque d'être mis à mal. Le type et la quantité de données personnelles transmises à des fins d'identification digitale doit correspondre au niveau exigé dans le monde physique. L'art. 7 al. 2 et 4 décrit par exemple un catalogue relativement important de données qui peuvent être utilisées (et de données sensibles, telles que les données biométriques) mais sans préciser toutefois à quelles fins et dans quel cadre ces données pourront être utilisées. C'est pourquoi les Verts soutiennent un système qui ne se base pas sur un « super-registre », mais sur un système d'accès différencié aux différents registres sous contrôle du citoyen.

Les outils de surveillance, notamment ceux de même visant à contrôler les activités des fournisseurs d'identité, sont insuffisants (art. 12). Le seul organisme de reconnaissance ne sera pas en mesure de surveiller le respect des prescriptions de tous les fournisseurs d'identité. Les Verts pourraient donc soutenir des propositions visant à mieux contrôler la mise en œuvre d'une future loi e-ID.

Une identité électronique pour tous et toutes

Obtenir des papiers d'identité est un droit qui doit être accessible à tous et toutes, sans discrimination. Les Verts seront également attentifs à ce que l'e-ID ne remplace pas totalement les documents physiques actuels d'identité. Il s'agit de laisser le libre choix aux citoyen-ne-s de s'identifier avec la méthode et le document de leur choix quand ils, elles sont en contact avec des instances publiques

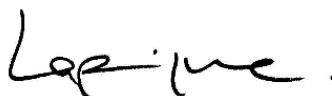
Finalement, les Verts soutiennent les grandes lignes du contre-projet proposé par la *Swiss Data Alliance*.

Nous vous remercions de l'accueil que vous réserverez à cette prise de position et restons à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, Madame, Monsieur, à l'expression de notre haute considération.



Regula Rytz
présidente



Gaëlle Lapique
secrétaire politique